

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Poitiers,

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

DATE DE LA CFVU	21/01/2020
-----------------	------------

DELIBERATION CFVU N°	THEMATIQUE	OBJET	UFR concernée	MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION	DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE	FIN DE LA MESURE	PRESENTS OU REPRESENTES	DELIBERATION CFVU	OBSERVATION
CFVU_20200121_01	COMPTE-RENDUS	Compte rendu CFVU du 07/11/2019	UNIVERSITE	validation du compte-rendu de la CFVU du 07/11/2019	-	-	27	Pour à l'unanimité des présents	Le compte rendu est adopté.

A Poitiers le 21/01/2020

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Virginie LAVAL





COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 07/11/2019

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Virginie LAVAL, Vice-présidente Formation et Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Présents ou représentés, y compris la présidente de séance : 28, dont Claire MAUMONT, représentante de Mme Hall, Directrice du CROUS (voix consultative)

Présents ou représentés :

NOM	PRENOM	CFVU 07/11/2019	
AUBINEAU	Sébastien		1
AUPY	Lucas		1
BELLINI	Stéphane	Donne procuration à VIGIER Fabrice	1
	Jean-		
BIOLLEY	Philippe	Donne procuration à SEGUIN François	1
BON	Amandine	Donne procuration à RAUTUREAU Killian	1
BOUCARD	Hélène	Donne procuration à SEGUIN François	1
CORET	Muriel		1
DIRECTEUR DU CROUS ou son représentant	-	Mme Claire Maumont. Voix consultative uniquement.	
FINDING	Susan		1
GAUTIER	Pierrick	Reçoit procuration de YEU Anna	1
GIZARD	Anne-Laure	Donne procuration à RAUTUREAU Killian	1
HELBERT	David		1
LAVAL	Florence		1
		Reçoit procuration de NIBAUEAU Delphine et MICHOT Christian	
LAVAL	Virginie		1
MANCEAU	Mattieu		1
MICHEL	Julien		1
MICHOT	Christian	Donne procuration à LAVAL Virginie	1
MOINET	Nicolas		1
MULLER	Mathieu		1
NEEDHAM	Derrick		1
NIBAUEAU	Delphine	Donne procuration à LAVAL Virginie	1
PERDRISOT	Rémy		1
QUINTARD	Sylvie		1
		Reçoit procuration de BON Amandine et GIZARD	
RAUTUREAU	Killian	Anne-Laure	1

NOM	PRENOM	CFVU 07/11/2019	
ROYOUX	Dominique	Donne procuration à VIGIER Fabrice	1
SEGUIN	François	Reçoit procuration de BOUCARD Hélène et	1
THIRIET	Nathalie	BIOLLEY Jean-Philippe	1
VIGIER	Fabrice	Reçoit procuration de BELLINI Stéphane ROYOUX	1
	Anna Kim-	Dominique	
YEU	Anth	Donne procuration à GAUTIER Pierrick	1
Total général		28 + 1 une voix consultative	

Ordre du jour :

- 1- **Pour délibération de la CVFU** : Approbation du compte-rendu de la CFVU du 10 octobre 2019
- 2- Le quart-heure étudiant
- 3- Informations générales
- 4- **Pour information** : Les actualités ELANS
- 5- **Pour information** : Parcours Entrepreneuriat "CReE" de l'ENSI Poitiers, par Philippe Ayrault
- 6- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Quel modèle pour la mise en œuvre des études de santé à l'UP ?
- 7- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire (Licence, DEUST, DUT) pour l'année universitaire 2020-2021
- 8- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Les licences sélectives pour l'année universitaire 2020-2021
- 9- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Eléments pris en compte pour examen des vœux et constitution des commissions d'examen des vœux pour l'année universitaire 2020-2021
- 10- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : capacités et modalités de recrutement pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2020-2021
- 11- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : capacités et modalités de recrutement pour l'accès à la deuxième année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2020-2021
- 12- Questions diverses

La séance commence à 15H30

L'ensemble des mesures votées par la présente CFVU sont présentées en **annexe 1.00**

Virginie Laval énumère les 9 procurations reçues. Elle précise qu'avec 29 élus présents ou représentés, dont la représentante de Mme la Directrice du CROUS avec voix consultative, le quorum est atteint.

Préambule :

Suite aux élections partielles du 22 octobre dernier, et conformément au PV de résultat déposé sur le Bureau virtuel, sont élus à la CFVU au titre du secteur 1 pour la durée du mandat restant à courir :

- Mme Anna Kim-Anth YEU (BOUGE TA FAC, avec les associations étudiantes), en qualité de titulaire
- M. Simon DUPIN (BOUGE TA FAC, avec les associations étudiantes), en qualité de suppléant

Un mouvement de grève national étant prévu le 5/12, la prochaine CFVU est reportée au 12/12

1) Approbation du compte rendu de la CFVU du 10 octobre 2019 (annexe 1.1)

Compte rendu CFVU du 10/10/2019

POUR : Unanimité des présents

CONTRE :

ABSTENTION :

2) Le quart-heure étudiant

Pierrick Gautier intervient pour qu'un étudiant membre de la CFVU, autre que lui-même puisse être désigné pour participer à la commission FSDIE.

La désignation sera possible lors de la prochaine CFVU, car la liste des élus étudiants est désormais stabilisée (Cf le préambule).

3) Informations générales

Congé pour projet pédagogique (CPP) :

Dans le cadre de la mise en place d'un congé pour projet pédagogique, un groupe d'experts sera désigné à la CFVU du 5 décembre. Ils devront par binôme émettre un avis sur les candidatures reçues.

Evaluation HCERES

Virginie Laval rappelle aux élus de la CFVU que la discussion avec le directeur du département d'évaluation des Formations du HCERES est fixée ce mardi 12 Novembre

4) Pour information : Les actualités ELANS

Agnès Guitet prend la parole et présente aux assesseurs à la pédagogie les actualités d'ELANS

Les recrutements réalisés :

1 IGE chargé-e de communication :

- CHARRUYER Audrey qui a pris ses fonctions le 23 septembre. Elle est rattachée au service communication de l'Université.

3 Ingénieurs pédagogiques :

- ANTON Denis
- BLIN Florent
- DELEXTRAT Emmanuel

Ils ont pris leurs fonctions le 21 octobre et sont rattachés au CRIIP, Pôle FRE.

Commissions de recrutement :

- 1 IGE qualificateur évaluateur : la commission de recrutement est fixée au 14 novembre prochain.
- 1 IGE conseiller d'orientation insertion professionnelle : la commission de recrutement est prévue la 1ère dizaine de novembre

Workpackage Approche par compétences et diversification des pratiques pédagogiques

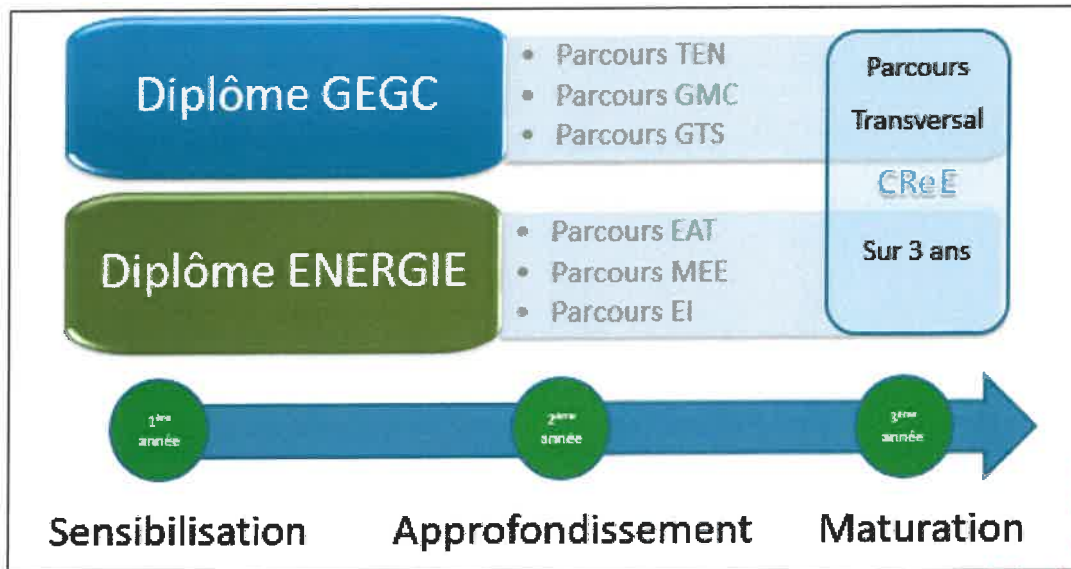
- 21 novembre 2019 : Quels enjeux pour les formations de demain ? - 21 novembre, dès 14h00
- Conférence sur la Loi relative à l'Orientation et à la Réussite Etudiante (ORE) : quelles perspectives par Anne Sophie BARTHEZ Directrice Générale de la DGEIP
- Conférence sur la mise en place des blocs de compétences : enjeux et pistes de construction par Jean-Louis GOUJU, Conseiller Scientifique de la DGEIP.

5) Pour information : Parcours Entrepreneurial "CReE" de l'ENSI Poitiers, par Philippe Ayrault

Philippe Ayrault Prend la parole et présente aux assesseurs à la pédagogie le Parcours Entrepreneurial "CReE" de l'ENSI Poitiers.

Le constat est le suivant : Moins de 4 % des ingénieurs diplômés créent ou reprennent une entreprise.

Objectif : Proposer aux étudiants de l'ENSI Poitiers un Parcours Entrepreneurial selon le schéma général ci-dessous.

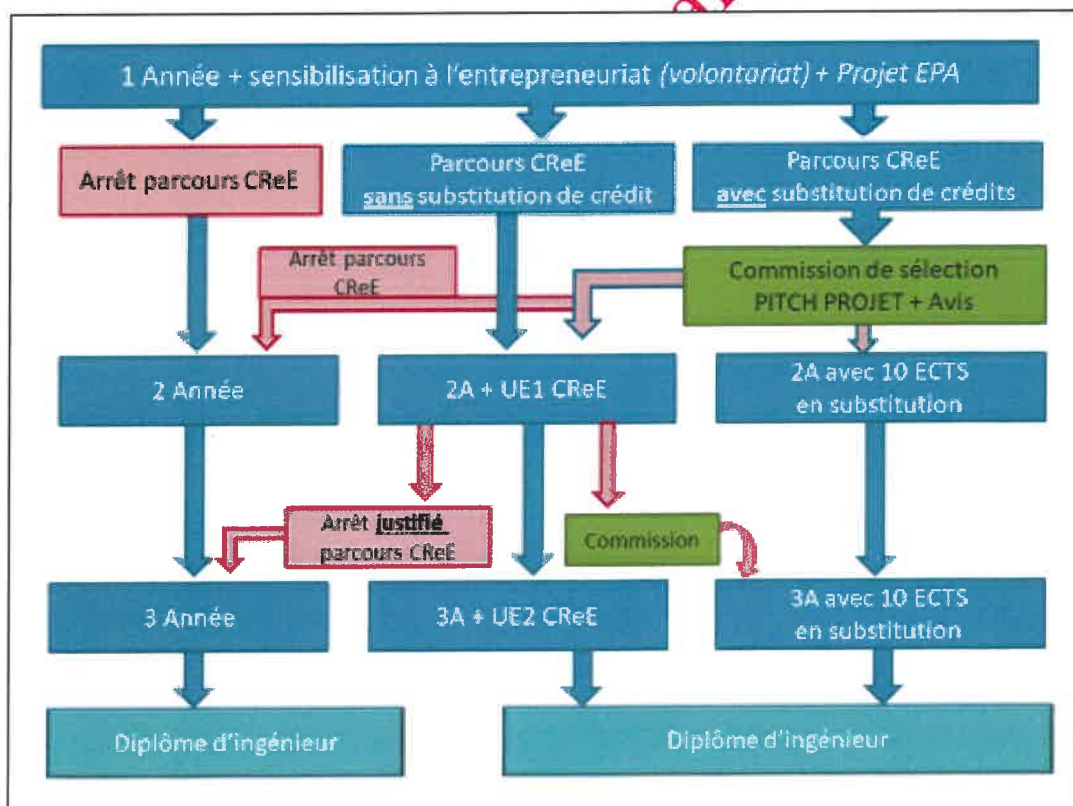


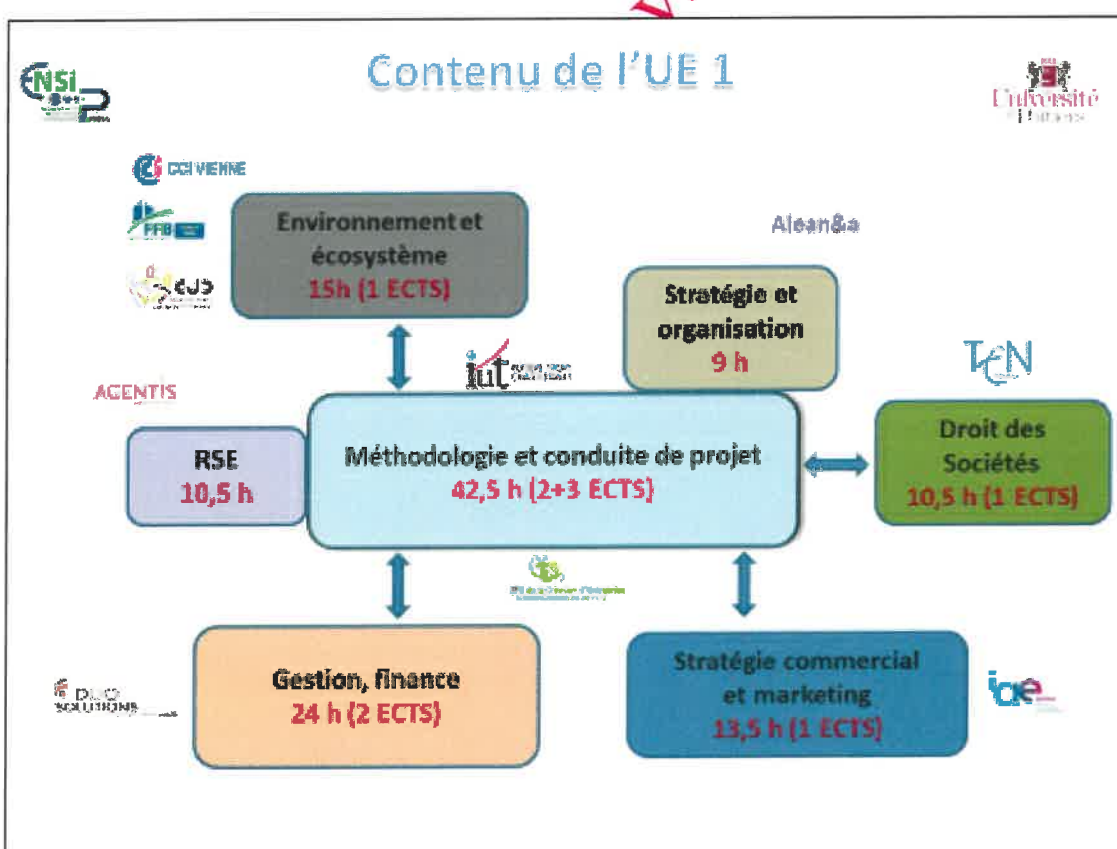
En particulier, il s'agit de donner aux élèves ingénieurs, la culture de l'entrepreneuriat, et acquérir les outils nécessaires à la création ou à la reprise d'entreprise à +/- long terme.

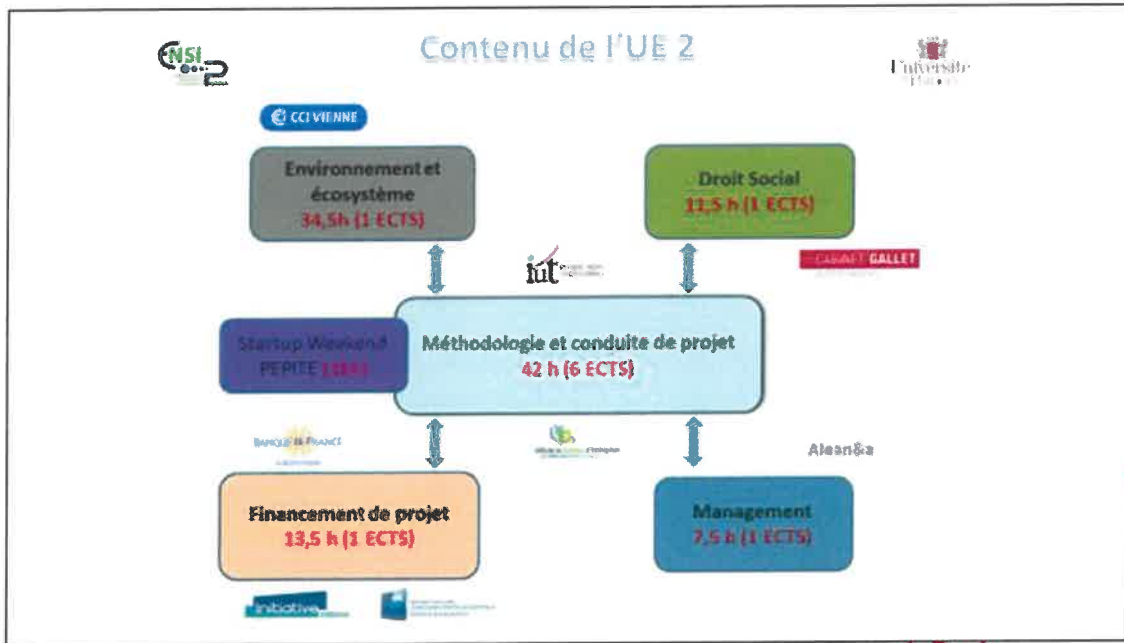
Les moyens :

- 1^{ère} Année : Actions de sensibilisation à la l'entrepreneuriat (1 fois/mois = 10h)
- 2^{ème} Année : 1 UE = 125 heures substituables ou non
- 3^{ème} Année : 1 UE = 125 heures substituables ou non

TOTAL 260 heures de formation (20% Universitaires - 80% Professionnels)







Effectifs et projets

	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année	3 ^{ème} Année
2017-2018	19	-	-
2018-2019	22	6 (3)	-
2019-2020	20/25	12 (4)	5 (4)

3ème année : 5 étudiants (4) en substitution :

- 1 Projet de création d'entreprise en 2021/2022 :
 - Installation d'assainissement non collectif, recyclage des eaux, conseils technologiques et transfert de compétence (97)
- 1 Projet de reprise d'entreprise familiale en 2025 :
 - Traitement de l'eau en élevage (79)
- 1 Projet de création d'entreprise par deux élèves en 2022 :
 - Création/Vente de vêtements éthiques/ethniques sur WEB
- 2 Projets en réflexion (Acoustique, Création de Bijoux)

2ème année : 10 élèves (4) en substitution

1ère année : 20/25 élèves inscrits

Valorisation du Parcours CReE

- Mutualisation de certaines actions avec le programme PEPITE
 - Préparation au Pitch, Café des Projets
 - Accès à l'espace de coworking
 - Séance d'accélération : Startup Weekend

- Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) pour les élèves du parcours CReE 2A/3A
 - Facultatif en 2A et Obligatoire en 3A
 - Obtenu en 2019 pour 2 élèves 2A et 5 élèves 3A
- Parcours CReE validé (10/20 aux 2 EU) + 1 Séance d'accélération PEPITE = D2E (diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur) par équivalence
- ? Ouverture du Parcours CReE aux autres composantes ? (Dans la mesure des places disponibles)

Le parcours de l'Ensi Poitiers est jugé très intéressant, en parfaite cohérence avec le plan pour l'entrepreneuriat présenté par le ministère au printemps dernier

- Articulation très intéressante elle aussi avec le programme Pépite de l'établissement UP (par ailleurs en cours de "rénovation") : si l'étudiant ingénieur valide les évaluations du parcours Créé en fin de 3ème année et a fait une séance d'accélération, il pourra valider automatiquement le D2E ; les étudiants du parcours Créé auront accès au SNEE selon la procédure "ordinaire", c'est-à-dire une sélection des dossiers par une commission (souveraine) ; ils pourront, le cas échéant, bénéficier des actions menées dans le cadre du programme pépite (sans distinction, de la même manière que les autres étudiants de l'UP).
- Le parcours Créé pourra enfin être ouvert à quelques étudiants de Master des autres composantes, après examen de la demande par les responsables du parcours.

Suite à Question de Julien MICHEL, il est indiqué que beaucoup d'heures de ce parcours sont mutualisés et que les intervenants extérieurs interviennent à titre bénévole.

6) Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Quel modèle pour la mise en œuvre de la réforme des études de santé PACES à l'UP ?

Deux hypothèses sont actuellement travaillées pour mettre en place la réforme de la PACES :

- MODELE A1 - bouquet licences
- MODELE B - mixte SV/santé

Virginie Laval propose de maintenir ces deux hypothèses de travail tant que l'UP ne dispose pas d'informations précises sur les moyens alloués par le ministère pour accompagner la mise en place de la réforme, et de retarder le plus possible le paramétrage de Parcoursup concernant les études de Santé.

A ce jour, nous connaissons la procédure et les supports prévus dans l'allocation des moyens, mais nous ne disposons pas des montants des enveloppes allouées à l'université de Poitiers.

Trois types d'enveloppes sont prévus dans le cadre de l'accompagnement des établissements dans la mise en œuvre de la réforme.

	Calendrier	Type de financement
Enveloppe 1 Amélioration des enseignements	Moyens répartis dans le cadre du DSG (examen des projets)	Pérenne 1/3 d'année en 2020 Année pleine en 2021 et au-delà
Enveloppe 2 Hausse transitoire des effectifs	Moyens intégrés aux pré-notifications 2020	Non pérenne 1/3 d'année en 2020 Année pleine en 2021

	(établissement avec composante santé)	2/3 d'année en 2022 Extinction au-delà de 2022
Enveloppe 3 (1&2) Transformation pédagogique	3-1 Moyens intégrés aux pré-notifications 2020 (établissement avec composante santé)	Non pérenne Forfait en 2020 et 2021
	3-2 Moyens répartis dans le cadre du DSG (examen des projets)	Non pérenne Financement sur projets en 2021

L'UP a reçu une pré-notification de 151 000€ issue des enveloppes 2 et 3.1 :

- 46 000€ au titre la hausse transitoire des effectifs
- 105 000€ au titre de la transformation pédagogique

Ce qui représente :

2020 (1/3, de septembre à décembre) : 46 000€ (1/3) + 105 000€ (Forfait)

- 3020h de vacances
- 1 maître de langue (150h) + 2870h de vacances
- 2 maîtres de langues (300h) + 2 720h de vacances

2021 (année pleine) : 138 000€ (année pleine) + 105 000€ (Forfait)

- 4860h de vacances
- 2 maîtres de langues + 4060 h de vacances

2022 (2/3) : 92 000€ (2/3)

- 1840h de vacances
- 2 maîtres de langues + 1040h de vacances

Dans le cadre du dialogue mené, d'autres financements sur projet, pérennes et/ou non pérennes, seront attribués pour accompagner les établissements dans la mise en œuvre de cette réforme dès 2020. Le dialogue stratégique est prévu le 2 décembre.

François Seguin et Virginie Laval informe l'assemblée que la conférence des doyens et directeurs de médecine et pharmacie a voté un préavis de journée de grève, le 14/11, avec deux motifs : la diminution des moyens attribués aux hôpitaux et la réforme des études de santé, trop précoce.

Proposition soumise à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 22/11/2019 :

Deux hypothèses sont actuellement travaillées pour mettre en place la réforme de la PACES :

MODELE A1 - bouquet licences

MODELE B - mixte SV/santé

Propositions:

Maintenir ces deux hypothèses de travail tant que l'UP ne dispose pas d'informations précises sur les moyens alloués par le ministère pour accompagner la mise en place de la réforme
Retarder le plus possible le paramétrage de Parcoursup concernant les études de Santé.

POUR : 26

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

Début de la mesure : 01/09/2020

Fin de la mesure : 31/08/2021

7) Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire (Licence, DEUST, DUT) pour l'année universitaire 2020-2021 (annexes 7.1 à 7.3)

Information préalable : le conseil d'UFR de SHA, qui s'est tenu aujourd'hui a voté contre la participation de la licence d'histoire et de la licence de psychologie aux « bouquet de licence » études de santé.

Préambule :

Bilan 2019-2020

- CAL 2019-2020 : 7196 places
- Nombre d'inscrits Parcoursup : 6039
- Nombre de places disponibles : 1157 places

Projection 2020-2021

- On travaille sur deux hypothèses en fonction des moyens alloués pour accompagner la réforme de la PACES
- MODELE A1 - bouquet licences (CAL globale incluant le parcours Santé de Psychologie maintenue à 580)
- MODELE B - mixte SV/santé

Focus sur les capacités d'accueil dans le cadre du modèle A1 – Bouquet de Licences, ajusté avec l'information donné en séance concernant le vote de l'UFR SHA

CAL 2020-2021 : ~~6941~~ → **6911**

Variation de la CAL par rapport à 2019-2020 : ~~-255~~ → **-285**

CAL 2020-2021 par rapport à nombre inscrits 2019-2020 : ~~+ 902~~ → **+872 places théoriques**

Virginie Laval présente aux élus de la CFVU les principales modifications de CAL.

- Les DEUST :
 - Aucune modification par rapport à 2019-2020
- Les DUT :
- Variations mineures par rapport à 2019-2020 : on passe à une CAL de 1 111 places en 2019-2020 à une CAL de 1 116 en 2020-2021
 - Dut Chimie (Poitiers) : + 2 places (96 à 98)
 - DUT Hygiène, Sécurité, Environnement (Niort) : - 1 places (61 à 60)
 - DUT Réseaux et télécommunications (Poitiers) : - 1 places (36 à 35)
 - Dut Métiers du Multimédia et de l'Internet (Angoulême) : + 5 places (58 à 63)

Les licences

Les licences sélectives

- Aucun changement pour les CMI
- Aucun changement pour le parcours renforcé en mathématiques

- Aucun changement pour le parcours renforcé en Sciences Politiques de la mention Lettres
- La double licence Philosophie Droit passe en formations sélectives pour 2020-2021 (+ 30 places)
- Apparition de la Capacité en orthophonie avec 25 places : (recrutement sur concours)

Les licences non sélectives

- Suppression du portail Droit/ lettres pour les mentions de Droit et de Lettres
- La CAL pour la licence classique de Droit absorbe cette suppression et augmente de 35 places
- Mise en place d'une licence classique de Lettres en lieu et place du portail Droit/lettres (avec une CLA à 40).
- Suppression du portail SDL / Préparation au concours d'orthophonie compte tenu de la disparition du concours en 2021. Les 40 places sont proposées pour le parcours Santé
- La mention LLCER (CAL = 85) est scindée en deux parcours : LLCER Anglais et LLCER Espagnol. La CAL reste à l'identique : CAL à 60 pour LLCER Anglais et CAL à 25 pour LLCER Espagnol
- La Licence Droit et techniques de l'assurance : les CAL passent de 45 en 2019-2020 à 50 en 2020-2021 (+5 places)
- Suppression de la PACES.
 - La PACES Angoulême n'est pas prise en compte, dans la mesure où les objectifs de réussite au concours ne sont pas atteints, elle devait fermer ses portes à la rentrée 2020
 - La PACES Poitiers avait une CAL à 900 en 2019-2020. Elle a inscrit 820 étudiants issus de Parcoursup
 - La PACES est remplacé par un bouquet de 16 → 44 licences incluant un parcours santé
 - Ces licences ouvrent actuellement 840 → 740 places (cf. tableau ci-dessous)

Mention	Capacité d'accueil parcours santé
DROIT, site de Poitiers	80
ECONOMIE ET GESTION	80
CHIMIE	40
INFORMATIQUE	40
MATHEMATIQUES	40
PHYSIQUE	50
SCIENCES DE LA TERRE	40
SCIENCES DE LA VIE	140
SCIENCES POUR L'INGENIEUR	50
LLCER ANGLAIS	25
LLCER ESPAGNOL	45
LETTRES	40
SCIENCES DU LANGAGE	40
HISTOIRE	30 → 0
PSYCHOLOGIE	40 → 0
SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, site de Poitiers	30

TOTAL	810 → 740
--------------	------------------

Précision demandée par Pierrick Gautier : les capacités d'accueil de STAPS comprennent bien les 30 places du Parcours santé. Pour les 14 autres licences, les capacités d'accueil du parcours santé viennent en plus des capacités de l'année passée.

Focus sur les capacités d'accueil dans le cadre du modèle B – mixte SdV/Santé

CAL 2020-2021 : 7 101

Variation de la CAL par rapport à 2019-2020 : -95

CAL 2020-2021 par rapport à nombre inscrits 2019-2020 : + 1062 places théoriques

Les modifications apportées par rapport au modèle A1 portent sur :

- Suppression du portail SDL / Préparation au concours d'orthophonie compte tenu de la disparition du concours en 2021 : - 40 places
- Retour à une CAL pleine en STAPS : 270 (+30)
- Retour à une CAL pleine en Psychologie : 580 (+40)

Suppression de la PACES.

- La PACES Angoulême n'est pas prise en compte, dans la mesure où les objectifs de réussite au concours ne sont pas atteints, elle devait fermer ses portes à la rentrée 2020 (- 90 places)
- La PACES Poitiers avait une CAL à 900 en 2019-2020. Elle a inscrit 820 étudiants issus de Parcoursup
- La PACES est remplacé par un modèle mixte à deux entrées : Licence Sciences de la vie parcours santé et Parcours spécifique santé mineure SdV. Chaque entrée propose une CAL à 450

Question de Nicolas Moinet : quid des poursuites d'études pour les étudiants qui échouent pour intégrer la deuxième année des études de santé ? Virginie Laval : il faut construire des passerelles vers les licences de l'établissement.

Virginie Laval propose aux élus de la CFVU de donner les capacités d'accueil pour chacun des deux modèles. En fonction des moyens alloués par le ministère dans l'accompagnement de la réforme de la PACES, alors l'un des deux modèles sera déployés

Proposition soumise à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 22/11/2019 :

Pour l'année universitaire 2020-2021, sous réserve des capacités qui seront arrêtées par la rectrice de l'académie de Poitiers après dialogue, les capacités d'accueil réalistes, hors redoublants, à l'entrée de cycle des :

**Licence 1,
des DUT 1,
des DEUST**

sont celles définies dans l'annexe ci-jointe.

Hypothèse 1 : ces capacités tiennent compte de la mise place du modèle basé sur un bouquet de licences dans le cadre de de la réforme des études de santé à l'université de Poitiers, avec 740 places dédiées dans 14 licences.

**POUR : 5
CONTRE : 8
ABSTENTION : 15**

**Début de la mesure : 01/09/2020
Fin de la mesure : 31/08/2021**

Hypothèse 2 : ces capacités tiennent compte de la mise place du modèle basé sur un bouquet de licences dans le cadre de de la réforme des études de santé à l'université de Poitiers, avec 810 places dédiées dans 14 licences a minima.

**POUR : 11
CONTRE : 1
ABSTENTION : 16**

**Début de la mesure : 01/09/2020
Fin de la mesure : 31/08/2021**

Proposition soumise à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 22/11/2019 :

Pour l'année universitaire 2020-2021, sous réserve des capacités qui seront arrêtées par la rectrice de l'académie de Poitiers après dialogue, les capacités d'accueil réalistes, hors redoublants, à l'entrée de cycle des :

**Licence 1,
des DUT 1,
des DEUST**

sont celles définies dans l'annexe ci-jointe.

Ces capacités tiennent compte de la mise place du modèle mixte SdV/Santé dans le cadre de de la réforme des études de santé à l'université de Poitiers, avec 900 places dédiées.

**POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 20**

Début de la mesure : 01/09/2020
Fin de la mesure : 31/08/2021

8) Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Les licences sélectives pour l'année universitaire 2020-2021

La liste des formations sélectives est la suivante :

Les DUT (IUT 86)

- Chimie
- Génie Electrique et Informatique Industrielle
- Génie Mécanique et Productique
- Génie Thermique et Energie
- Gestion et Administration des Entreprises (Poitiers)
- Mesures Physiques
- Réseaux et télécommunications
- Techniques de Commercialisation
- Gestion et Administration des Entreprises (Niort)
- Hygiène, Sécurité, Environnement
- Statistique et traitement informatique des données

Les DUT (IUT 16)

- Génie Electrique et Informatique Industrielle
- Génie Mécanique et Productique
- Métiers du Multimédia et de l'Internet
- Qualité, logistique industrielle et organisation
- Techniques de Commercialisation

LES DEUST

Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles
Métiers de la forme

Les Licences

- Les CMI
 - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Sciences Chimiques
 - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Informatique
 - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Géosciences Appliquées
 - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Biologie-Santé
 - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Gestion de l'Energie
 - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Ingénierie de l'Innovation Technologique
- Le Parcours Renforcé (PR) en Mathématiques
- Le parcours renforcé Sciences Politiques de la mention Lettres
- Double mention DROIT / PHILOSOPHIE
- Le certificat de capacité en Orthophonie

Proposition soumise à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 22/11/2019 :

Pour l'année universitaire 2020-2021, les formations suivantes sont sélectives à l'entrée de cycle :

Tous les DUT 1
Le DEUST métiers de la forme

Le DEUST Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles, parcours Activités aquatiques et Parcours Activités Physiques de pleine nature
Les Cours Masters en Ingénierie (CMI) en Licence (formations en ingénierie)
Le Parcours Renforcé mathématiques en Licence Mathématiques
Le parcours Sciences Politiques de la licence Mention Lettres
La double licence Droit / philosophie
Le certificat de capacité d'orthophonie

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4

Début de la mesure : 01/09/2020
Fin de la mesure : 31/08/2021

9) Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Eléments pris en compte pour examen des vœux et constitution des commissions d'examen des vœux pour l'année universitaire 2020-2021

Pour les licences non sélectives, les éléments retenus restent à l'identique de ceux utilisés l'an dernier

En lien avec les attendus nationaux définis pour la licence mention X, l'évaluation du dossier du candidat et le classement des candidats pourront s'appuyer notamment sur :

- les notes de Première et de Terminale, et les notes obtenues dans l'enseignement supérieur le cas échéant ;
- les éléments d'appréciation figurant dans la fiche Avenir pour les lycéens ;
- les projets de formation de l'élève ou de réorientation le cas échéant.

Les critères généraux d'appréciation des dossiers ont été modifiés pour les formations sélectives suivantes :

- Pour la double Licence Droit-Philosophie devenue sélective : Examen sur dossier
- Pour la mention Lettres Parcours Sciences Politiques : sur dossier uniquement. Quelques modifications ont été apportées dans la rédaction des critères.
- Pour le DEUST Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles : la sélection pour le parcours Activités Physiques de Pleine Nature se fera sur dossier + entretien et la sélection pour le parcours Activités aquatiques sur Dossier uniquement. Le diplôme BNSSA a été ajouté pour le parcours Activités aquatiques
- Le DUT Génie Mécanique et Productique : des modifications de rédaction ont été apportées pour Angoulême
- Le DUT Techniques de Commercialisation (Angoulême) : un critère supplémentaire a été ajouté : 2e langue vivante obligatoire : Espagnol ou Allemand avec un cursus complet du collège jusqu'en terminale (comprise)
- Le DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet (Angoulême) : Appréciations de la fiche Avenir et LV-2 exclusivement espagnol ou Allemand obligatoire durant les trois années du lycée.

Proposition soumise à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 22/11/2019 :

1 - Dans le cadre de la procédure nationale de préinscription dans une formation du premier cycle de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2020-2021 :

- Les éléments pris en compte pour l'examen des vœux des candidats sont ceux listés en annexe pour chaque formation ;
- Ils sont affichés publiquement sur la plateforme Parcoursup

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

Début de la mesure : 01/09/2020

Fin de la mesure : 31/08/2021

2- Afin d'examiner les vœux des candidats, une commission d'examen des vœux, propre à chaque mention, est créée. Elle est composée d'au moins 3 personnes, dont

- le porteur de mention ou son représentant,
- le responsable de première année ou son représentant,
- un collègue désigné par le doyen.

POUR : 25

CONTRE : 0

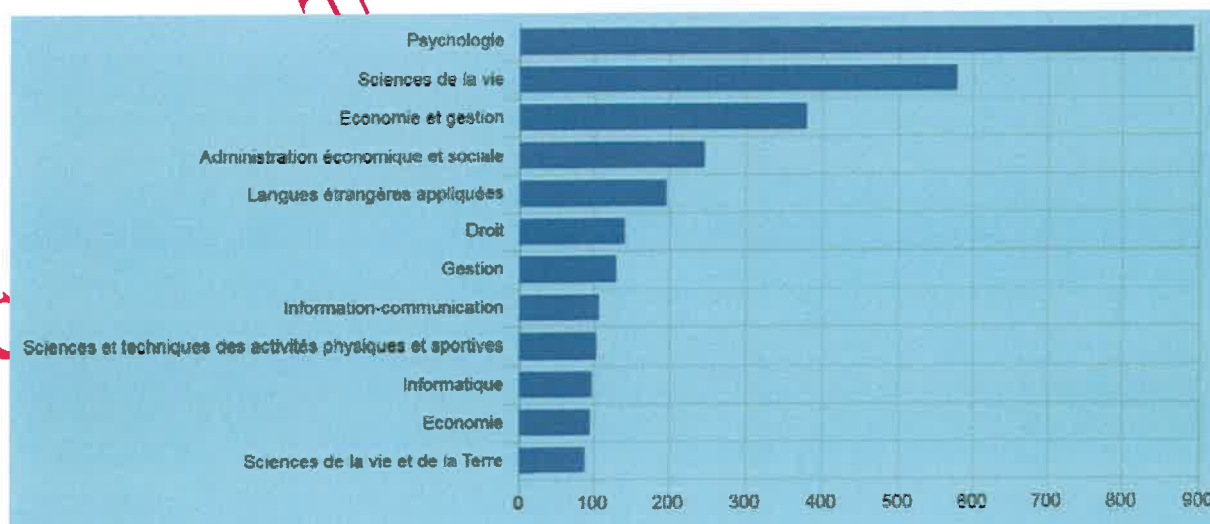
ABSTENTION : 3

Début de la mesure : 01/09/2020

Fin de la mesure : 31/08/2021

10) Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : capacités et modalités de recrutement pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2020-2021 (annexes 10.1 à 10.5)

Virginie Laval propose aux élus de la CFVU un bilan des saisines masters. Le graphique ci-dessous indique au niveau national le nombre de saisines par mention



A l'échelle de l'UP on observe pratiquement les mêmes tendances avec :

- 51 demandes de saisine d'étudiants titulaires d'une licence de psychologie de l'université de Poitiers. Les saisines des autres établissements ont systématiquement été refusées
- 16 demandes de saisine d'étudiants titulaires d'une licence Economie Gestion
- 10 demandes de saisine d'étudiants titulaires d'une licence de Sciences de la Vie

Bilan et Projection

Pour la campagne 2019-2020, l'université de Poitiers offrait 2 786 places en master 1. A ce jour, 2 166 étudiants se sont inscrits. Il reste donc 620 places vacantes.

Pour la campagne 2020-2021, l'université de Poitiers offre 2 731 places, soit une diminution de 55 places par rapport à la capacité d'accueil 2019-2020. Il reste néanmoins 565 places théoriquement vacantes par rapport au nombre d'étudiants inscrits en M1 en 2019-2020.

Virginie Laval propose aux élus de la CFVU un résumé des principales modifications

Droit et Sciences Sociales :

- + 30 places pour le master Droit des assurances (devient sélectif à l'entrée de cycle)
- Sciences Economiques
 - ECONOMIE DE L'ENTREPRISE ET DES MARCHES : -5 places (de 25 à 20) (nombre d'inscrits 2019-2020 = 21)
- SFA
 - Mention BIODIVERSITE, ECOLOGIE ET EVOLUTION, Parcours Plantes et Société : Culture Durable, Paysage et Phytovalorisation : Recrutement M1 en année paire à Poitiers, en année impaire à Tours ; inscription d'une CAL à 20 pour la campagne 2020
 - Mention CHIMIE, parcours Qualité et Traitement de l'Eau : inscription d'une CAL à 24 (+4) pour la campagne 2020 (12 étudiants inscrits)
 - Mention INGENIERIE DE LA SANTE, parcours Génie Physiologique, Biotechnologique et Informatique : inscription d'une CAL à 90 (-10) pour la campagne 2020 (89 étudiants inscrits)
 - Mention SCIENCES DE LA MATIERE, parcours Ingénierie des Matériaux Hautes Performances et Développement Durable : inscription d'une CAL à 25 (-10) pour la campagne 2020 (16 étudiants inscrits)
 - Mention SCIENCES DE LA MATIERE, parcours Physique : inscription d'une CAL à 15 (-10) pour la campagne 2020 (2 étudiants inscrits)
- Lettres et Langues
 - Mention Arts, parcours Cinéma et Théâtre Contemporains : inscription d'une CAL à 15 (-10) pour la campagne 2020 (6 étudiants inscrits)
 - Mention LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES, parcours Etudes Hispaniques : Archives, Mémoires et Ecritures : inscription d'une CAL à 15 (-10) pour la campagne 2020 (8 étudiants inscrits)
 - Mention LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES, parcours Mondes Anglophones : dynamiques et pluralités culturelles : inscription d'une CAL à 15 (-10) pour la campagne 2020 (10 étudiants inscrits)
 - Mention Sciences du Langage, parcours Linguistique, Langues, Corpus et Traduction : inscription d'une CAL à 15 (-10) pour la campagne 2020 (14 étudiants inscrits)
- IRIAF
 - Mention RISQUES ET ENVIRONNEMENT, parcours Management des Risques des Systèmes d'Information : inscription d'une CAL à 25 (+5) pour la campagne 2020 (30 étudiants inscrits)
- SHA

- Mention GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT : inscription d'une CAL à 26 (-19) pour la campagne 2020 (16 étudiants inscrits)
- Mention MONDES MEDIEVAUX : inscription d'une CAL à 25 (-25) pour la campagne 2020 (21 étudiants inscrits)
- Mention Psychologie, parcours Ergonomie et Psychologie du Travail : inscription d'une CAL à 15 (-3) pour la campagne 2020 (16 étudiants inscrits)
- Mention Psychologie, parcours Ingénierie en Psychologie du Comportement : Intégration Sociale et Prévention : : inscription d'une CAL à 15 (-1) pour la campagne 2020 (16 étudiants inscrits)
- Mention Psychologie, parcours Psychologie Clinique Psychanalytique : Cliniques du Corporel et du Lien : inscription d'une CAL à 27 (-1) pour la campagne 2020 (27 étudiants inscrits)
- Mention Psychologie, parcours Psychopathologie et Psychogérontologie : Approche Clinique, Cognitive et Comportementale : inscription d'une CAL à 15 (-2) pour la campagne 2020 (13 étudiants inscrits)

Les modalités de recrutement

Elles ont été mises à jour :

- Type de modalité de recrutement
- Liste complémentaire :(O/N)
- Campagne de candidature
- Documents établissements obligatoires
- Documents demandés aux candidats, en plus des documents établissements

Trois formations recrutent sur concours:

- le parcours Web-Edito de la mention Information-Communication
- le parcours Musique : Recherche et Pratiques d'Ensemble de la mention Musicologie
- les parcours Jeux et Médias Interactifs Numériques : Ergonomie UX/UI et Jeux et Médias Interactifs Numériques : Game Design de la mention Audiovisuel, médias interactifs, numériques et jeux

La commission de recrutement

- Composition
 - La commission de recrutement est composée, pour chaque mention, du ou des responsable(s) de la mention qui réunit de manière collégiale au moins deux enseignants titulaires responsables de parcours type ou intervenant dans la formation.
 - Cette composition est arrêtée par le Doyen de chaque composante avant le 29 mars 2020.
- Rôle de la commission
 - La commission de recrutement apprécie souverainement les candidatures qui lui sont soumises et propose l'admission des candidats.
 - Les décisions de refus d'admission sont notifiées aux candidats. Les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus.

Proposition soumise à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 22/11/2019 :

Les capacités d'accueil et modalités de recrutement à l'entrée du cycle master (M1), sans prendre en compte le master mention psychologie, sont pour l'année universitaire 2020-2021, celles présentées en annexe.

**POUR : 13
CONTRE : 10
ABSTENTION : 5**

**Début de la mesure : 01/09/2020
Fin de la mesure : 31/08/2021**

Les capacités d'accueil et modalités de recrutement à l'entrée du cycle master (M1), du master mention psychologie, sont pour l'année universitaire 2020-2021, celles présentées en annexe.

**POUR : 0
CONTRE : unanimité des présents
ABSTENTION : 0**

**Début de la mesure : 01/09/2020
Fin de la mesure : 31/08/2021**

**La composition de la commission de recrutement
La commission de recrutement est composée, pour chaque mention, du ou des responsable(s) de la mention qui réunit de manière collégiale au moins deux enseignants titulaires responsables de parcours type ou intervenant dans la formation.
Cette composition est arrêtée par le Doyen de chaque composante avant le 29 mars 2020.**

**Rôle de la commission
La commission de recrutement apprécie souverainement les candidatures qui lui sont soumises et propose l'admission des candidats.
Les décisions de refus d'admission sont notifiées aux candidats. Les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus.**

**POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 11**

**Début de la mesure : 01/09/2020
Fin de la mesure : 31/08/2021**

11) Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : capacités et modalités de recrutement pour l'accès à la deuxième année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2020-2021 (annexes 11.1 et 11.2)

Bilan et Perspectives

- Pour la campagne 2019-2020, l'université de Poitiers offrait 374 places en master 2. Pour la campagne 2020-2021, l'université de Poitiers offre 354 places, soit une diminution de 20 places par rapport à la capacité d'accueil 2019-2020.
- Cette diminution est liée au fait que le parcours Juriste-Linguiste de la mention DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN a été transféré sous la mention LEA avec l'intitulé Jurilinguisme.
- A noter que le master Droit des assurances sélectionnera pour la dernière année en M2*

Les modalités de recrutement ont été mis à jour.

- Type de modalité de recrutement
- Liste complémentaire : (O/N)
- Campagne de candidature
- Documents établissements obligatoires
- Documents demandés aux candidats, en plus des documents établissements

La commission de recrutement

Composition

- La commission de recrutement est composée, pour chaque mention, du ou des responsable(s) de la mention qui réunit de manière collégiale au moins deux enseignants titulaires responsables de parcours type ou intervenant dans la formation.
- Cette composition est arrêtée par le Doyen de chaque composante avant le 29 mars 2020.

Rôle de la commission

- La commission de recrutement apprécie souverainement les candidatures qui lui sont soumises et propose l'admission des candidats.
- Les décisions de refus d'admission sont notifiées aux candidats. Les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus.

Proposition soumise à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 22/11/2019 :

Certains masters, listés dans un décret annuel, sont dits dérogatoires et sont autorisés à mettre en œuvre des capacités d'accueil et modalités de recrutement à l'entrée en deuxième année de cycle (M2).

Pour ces masters les capacités d'accueil et modalités de recrutement sont, pour l'année universitaire 2020-2021, celles présentées en annexe.

**POUR : 15
CONTRE : 8**

ABSTENTION : 5

Début de la mesure : 01/09/2020
Fin de la mesure : 31/8/2021

La composition de la commission de recrutement

La commission de recrutement est composée, pour chaque mention, du ou des responsable(s) de la mention qui réunit de manière collégiale au moins deux enseignants titulaires responsables de parcours type ou intervenant dans la formation.

Cette composition est arrêtée par le Doyen de chaque composante avant le 29 mars 2020.

Rôle de la commission

La commission de recrutement apprécie souverainement les candidatures qui lui sont soumises et propose l'admission des candidats.

Les décisions de refus d'admission sont notifiées aux candidats. Les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus.

POUR : 15
CONTRE : 8
ABSTENTION : 5

Début de la mesure : 01/09/2020
Fin de la mesure : 31/8/2021

12) Questions diverses

Muriel CORET demande des précisions sur la situation concernant les AED.

Virginie Laval précise les points suivants :

- Une réunion annuelle globale avec l'ensemble des AED sera prévue
- La liste des étudiants AED et leur établissement n'a pas à ce jour été transmise par les services du rectorat.
- Priorité est bien donnée aux enseignements de l'UP : les étudiants doivent être libérés pour ces enseignements

Prochaine CFVU le **jeudi 12 décembre 2019** à La présidence – Salle des Conseils

La séance se termine à 17h30 heures.

La Vice-présidente Formation et
Présidente de la Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,



Virginie LAVAL

La secrétaire de séance,

Christine LOUBET